

# TECHNOLOGUES ET TECHNICIENS/ TECHNICIENNES EN GÉNIE ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRIQUE (CNP : 2241)



Les technologues et les techniciens en génie électronique et électrique peuvent travailler indépendamment ou assurer un soutien et des services techniques en matière de conception, de mise au point, d'essai, de production et d'exploitation du matériel et des systèmes électriques et électroniques.



Un diplôme **d'études collégiales** de deux à trois ans en technologie du génie électrique ou électronique, en technologie du génie informatique, en technologie des télécommunications ou l'équivalent est habituellement exigé des technologues en génie électronique et électrique.



Perspectives d'emploi  
(2015 - 2017): **satisfaisantes**

Spécialistes des  
ventes techniques  
(CNP : 6221)

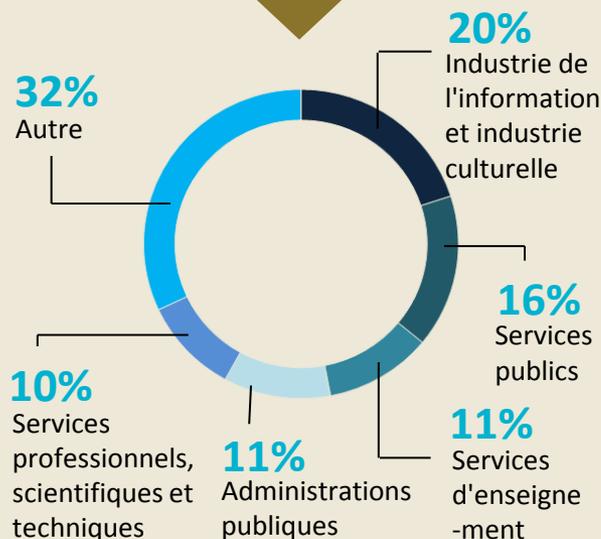
Mécaniciens techniciens  
et contrôleurs d'avionique  
et d'instruments et  
d'appareillages électriques  
d'aéronefs  
(CNP : 2244)

Électroniciens  
d'entretien  
(CNP : 2242)



Techniciens et  
mécaniciens d'instruments  
industriels  
(CNP : 2243)

## Emploi selon le secteur



## Exemples d'appellation d'emplois

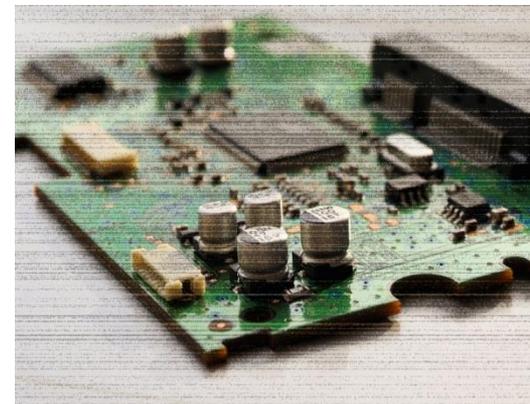
technicien au soutien de la production

technicien en entretien d'installations micro-ondes

technicien en fabrication de matériel électronique

## Fonctions principales:

- Superviser la construction et les essais de prototypes conformément aux instructions générales et aux normes établies;
- Mettre en oeuvre ou superviser l'installation, la mise en service et le fonctionnement de l'équipement et des systèmes électriques et électroniques autres que ceux du domaine de l'avionique;
- Installer et faire fonctionner du matériel et des systèmes électriques et électroniques, et en faire l'entretien;
- étalonner les composantes et les instruments électriques et électroniques, selon les manuels techniques ou les instructions écrites.



# 174

**Demande prévues  
2017-2026**

# 28,72 \$

**Salaire moyen par  
heure**



*Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.*